

AVRIL

Communication par les entreprises des éléments comptables via la DSN (Déclaration Sociale Nominative)



5 mai ou 15 mai

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage des entreprises par l'URSAFF/MSA

Du 25 mai au 7 septembre

Choix des établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépôts, SOLTéA, avec les identifiants demandés sur Net-Entreprises

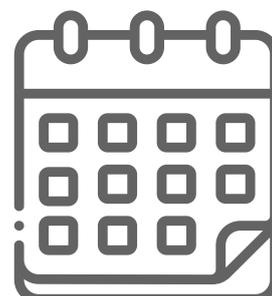


NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales



A compter du 15 juillet

Reversement aux établissements bénéficiaires



7 septembre

Dernier jour pour flécher aux établissements